



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE  
D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL DE PREMIERE CLASSE  
AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE**

**MOUGUERRE, LE MERCREDI 17 OCTOBRE 2012**

« Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux, et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents. »

(Durée : 1 heure 30 ; coefficient : 2)

\*\*\*\*\*

Photocopies effectuées avec l'autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de copie.  
Reproduction interdite sans son autorisation préalable (CFC - 3 rue Hautefeuille - 75006 PARIS)

# EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

## DOCUMENTS :

**Document 1 :** « Les femmes âgées sont plus précaires et dépendantes » - Lu, vu, entendu – 29 novembre 2011 (2 pages)

**Document 2 :** « Lutter contre l'isolement des seniors » - TSA n°33 – juin 2012 (1 page)

**Document 3 :** « La restauration, entre plaisir et contraintes ! » - ACTE n°425 – février 2012 (1 page)

**Document 4 :** Planning d'intervention (1 page) – *Document à remettre avec votre copie à la fin de l'épreuve*

## QUESTIONS :

### QUESTION 1 : DOCUMENT N°1

A l'aide des informations contenues dans le document, répondez brièvement aux trois questions suivantes :

- En 2009, à combien d'années s'élève la différence d'espérance de vie entre les hommes et les femmes ?
- Fin 2007, tous âges confondus, quel est le pourcentage d'hommes bénéficiaires de l'APA ?
- A combien peut-on estimer le coût du dépistage systématique de l'ostéoporose de 200 000 personnes ?

### QUESTION 2 : DOCUMENT N°2

A partir du document, présentez le dispositif « voisin'âge » développé par le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains (fonctionnement, points forts, faiblesse).

### QUESTION 3 : DOCUMENT N°3

A partir du document, présentez en une quinzaine de lignes l'importance d'une alimentation adaptée aux besoins nutritionnels des personnes âgées et le rôle que peuvent jouer les Centres Communaux d'Action Sociale dans ce domaine.

#### **QUESTION 4 : DOCUMENT N°4**

Mme DURAND, âgée de 81 ans, vit seule dans son appartement situé au 4<sup>ème</sup> étage d'une résidence. Elle est ressortissante de la CARSAT et bénéficie d'un Plan d'Action Personnalisé de 16 heures par mois servi par un service prestataire.

En tant qu'aide à domicile, vous intervenez chez cette personne le lundi de 9 heures à 11 heures.

Tous les matins à 8 heures, une infirmière libérale vient l'aider à faire sa toilette et lui fait un pansement sur une blessure à la jambe.

Mme DURAND se fait livrer vers 10h45 un repas chaud.

Votre responsable de secteur vous demande de préparer un planning d'intervention cohérent permettant d'accomplir les 9 tâches mentionnées ci-dessous lors de votre intervention auprès de Mme DURAND. Il vous appartient donc de déterminer l'ordre des tâches ainsi que la durée que vous estimez nécessaire à leur réalisation. Complétez le planning d'intervention (cochez les cases correspondantes).

- Tâche n° 1 : Réceptionner le repas et mettre la table
- Tâche n° 2 : Changer les draps et refaire le lit
- Tâche n° 3 : Repasser et plier un peu de linge
- Tâche n° 4 : Débarrasser la vaisselle du petit déjeuner et la laver
- Tâche n° 5 : Aider Mme DURAND à commander une chemise de nuit sur un catalogue de vente par correspondance
- Tâche n° 6 : Etendre le linge
- Tâche n° 7 : Nettoyer les sanitaires et la salle de bain
- Tâche n° 8 : Passer l'aspirateur dans l'appartement
- Tâche n° 9 : Lancer une machine à laver

***Vous remettrez ce planning d'intervention avec votre copie à la fin de l'épreuve. Aucun nom ou signe distinctif ne devra apparaître sur ce document.***

\*\*\*\*\*

**: : : : lu, vu, entendu : : : :**

29/11/2011 - Personnes âgées

**Les femmes âgées sont plus précaires et dépendantes**



Fotolia

Les rapports sur la dépendance sont légion. Celui que vient de publier l'Assemblée nationale met davantage l'accent, de manière plus inédite, sur la situation des femmes. Intitulé rapport « sur le genre et la dépendance », il souligne en effet de terribles inégalités.

En mars 2011, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale a estimé que la future réforme de la dépendance envisagée par le gouvernement - et finalement reportée - ne pouvait « faire l'impasse d'une réflexion sur la place et le rôle considérable des femmes dans les situations de vieillissement et de perte d'autonomie. » Elle a alors confié à Marianne Dubois, députée, le soin d'étudier cette réalité, pourtant « rarement mise en relief ». Dix-huit auditions ont ainsi été menées ainsi que des déplacements au sein de deux institutions d'hébergement de personnes âgées.

**Des répercussions jusqu'à la fin de leur vie**

Ces travaux ont permis d'établir un certain nombre de constats. Tout d'abord, la dépendance touche majoritairement des femmes. De plus, quand il s'agit de prise en charge de la dépendance (de proches), elles jouent un rôle qu'elles n'ont « pas plus que les hommes, vocation à jouer ». D'ailleurs, « les discriminations dont souffrent de nombreuses femmes tout au long de leur vie familiale et professionnelle ont des répercussions jusqu'à leurs dernières années ».

Surtout que les services proposés par le marché leur sont souvent financièrement inaccessibles. Elles se retrouvent alors « à la merci des arrangements de leur entourage familial ».

D'autre part, le poids de la vieillesse (des autres) pèse sur les femmes qui, par tradition, réflexe familial ou sociétal, s'occupent davantage de leurs parents lorsque ceux-ci deviennent dépendants : toilette, repas, assistance, sont davantage leur lot que celui des hommes.

**Les femmes vivent toujours plus tard que les hommes**

Ces éléments découlent de plusieurs données observées : ainsi, l'augmentation de l'espérance de vie des femmes se poursuit. En 2009, elle était de 84, 5 ans contre 77,8 ans pour les hommes. Et leur espérance de vie à 65 ans (la plus élevée d'Europe) était en 2009 de 22,6 ans, soit 1, 4 an de plus qu'en 2000.

Mais attention, selon les constatations de la Délégation, « l'espérance de vie en bonne santé des femmes diminue avec l'âge ». Ainsi, en 2006, les femmes de plus de 65 ans avaient en moyenne déclaré 6 maladies ou troubles de santé, contre 5 pour les hommes. Et les femmes de plus de 85 ans sont 38,4 % à souffrir de la maladie d'Alzheimer, contre 23, 9% pour les hommes.

**Davantage bénéficiaires de l'APA et des SSIAD**

D'ailleurs, cette plus grande fragilité des femmes est soulignée par le fait qu'elles

représentent deux tiers des bénéficiaires de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Et fin 2007, tous âges confondus, 74 % des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) étaient des femmes.

Quelle raison à cela ? Dans ces générations-là (et encore chez les quadragénaires d'aujourd'hui), nombre de femmes ont cessé toute activité professionnelle à un moment donné ou ont opté pour un temps partiel, afin d'élever leurs enfants. Ensuite, elles se sont occupées de leurs parents puis... de leurs petits-enfants. Jamais d'elles, toujours des autres.

Grave erreur, selon la Délégation, qui estime que ce « choix » les a empêchées de bénéficier d'une retraite correcte. Surtout qu'un certain nombre d'entre elles se retrouvent veuves ou divorcées avec, par conséquent, des revenus encore plus faibles.

### **Une solution inédite contre la baisse des revenus**

Alors, que faire ? Le rapport préconise un partage de points retraite entre les deux époux, solution inédite et probablement difficile à faire entrer dans les mentalités. Mais qui pourrait pallier le déficit de revenus au féminin.

En effet, au 31 décembre 2008, les femmes représentaient 70 % des bénéficiaires du « minimum contributif » de retraite. Si des solutions ne sont pas trouvées, puisqu'elles vivent plus âgées et en situation de dépendance, le phénomène ne fera que s'accroître.

Une fois ce constat fait, comment y remédier ? Tout d'abord, pour la Délégation, il est impératif que l'opinion publique soit sensibilisée au coût de la perte d'autonomie.

### **Dépister systématiquement l'ostéoporose**

En deuxième lieu, il faut changer le regard sur la vieillesse, dans une société où l'on ne montre que des seniors souriants, dynamiques et... riches. Les partages d'appartements et colocations inter-générationnelles sont déjà un premier pas, à développer.

Pour rompre l'isolement, la Délégation préconise un apprentissage des technologies, à la fois pour « les démarches administratives et l'ouverture aux échanges sociaux ».

Une autre mesure permettrait de grandes économies : le dépistage systématique dès l'âge de 55 ans de l'ostéoporose au moyen d'une ostéodensitométrie. Cette mesure permettrait d'éviter... 150 000 fractures (poignet, vertèbres et col du fémur) chaque année !

Selon la Drees, les soins pour cette pathologie étaient estimés en 2009 à 475 millions d'euros, le coût moyen d'une hospitalisation pour une fracture du col du fémur à 16 000 euros. Or, un dépistage systématique coûte environ 40 euros.

Les femmes sont aussi davantage concernées par les chutes à domicile. Adapter le logement à la perte progressive d'autonomie, poser une rampe dans un escalier, remplacer une baignoire par une douche, ce sont des travaux auxquels les hommes songent davantage et qui éviteraient de nombreuses immobilisations.

### **Organiser davantage le secteur de l'aide à domicile**

Il semble également indispensable, au vu de ce rapport, de « favoriser le maintien de la vie sociale » et de « renforcer la professionnalisation et l'organisation du secteur des emplois à domicile ». Cela rendrait la vie des aidants familiaux plus facile. D'ailleurs, la plupart de ces aidants sont... des femmes.

Enfin, aménager les congés familiaux existants (congé de solidarité familiale, congé de soutien familial) pourrait être une autre solution envisageable.

Ces recommandations, selon la présidente de la Délégation, sont « concrètes et proches du terrain ». Mais Marianne Dubois reconnaît que « l'ampleur des problèmes soulevés par ce rapport peut décourager ». Ils méritent pourtant tous d'être creusés.

Par Marie Léon

## Lutter contre l'isolement des seniors

Le centre communal d'action sociale d'Aix-les-Bains aide les personnes âgées de la ville – notamment d'anciens curistes coupés de leur réseau social – à recréer des liens sociaux.

Depuis la fin 2009, Isabelle Cuzin, bénévole au Secours Catholique, apporte des livres au domicile de quatre dames âgées de 80 à 90 ans, et passe deux à trois heures avec elles, à discuter. « Avec Renée et Hélène, j'ai des échanges assez intellectuels; avec Aimée, le livre qu'on apporte sert surtout à parler de la vie d'autrefois; Marie, elle, me demande des livres sonores, qui lui procurent une présence et sont surtout l'occasion de recevoir une visite », relate la bénévole.

« Port'âge de livres à domicile » a été créé en 2009 par le CCAS d'Aix-les-Bains, en lien avec le conseil général, les associations caritatives de la ville et la bibliothèque municipale. Il concerne aujourd'hui 35 à 40 personnes âgées et mobilise 18 bénévoles, engagés sur la durée. « Le livre facilite l'entrée en relation avec les personnes âgées et est un prétexte à la rencontre », analyse la coordinatrice de projet gérontologique au CCAS, Christina Lopez. Fort de cette expérience, le CCAS a souhaité développer d'autres projets dans le même esprit. Début 2011 est né « Voisin'âge »,

(1) Une aide à domicile en train de valider ses acquis professionnels pour obtenir le diplôme d'aide médico-psychologique.

destiné à un public isolé mais plus mobile. L'idée est que ses bénéficiaires se retrouvent les uns chez les autres ou lors de sorties, en présence d'une professionnelle (1). Huit personnes se voient aujourd'hui régulièrement. « Fin 2011, comme le bilan était très positif, des liens s'étant créés, on a voulu voir si le projet pouvait se poursuivre sans l'animatrice. Or on s'est aperçu qu'elles s'appelaient, mais ne se voyaient pas. Nous avons donc décidé de poursuivre avec la professionnelle », explique Ch. Lopez.

Depuis le mois de mars, le CCAS propose par ailleurs à des personnes âgées un peu plus dépendantes, mais capables de sortir, un temps collectif hebdomadaire dans un logement-foyer de la ville. « On va les chercher en minibus et on les emmène au logement-foyer, où elles bénéficient d'animations avec des résidents qui participent peu aux activités collectives », poursuit la coordinatrice. L'idée est de leur offrir un temps de partage dans un environnement rassurant, puisque tout se fait en présence de la professionnelle de « Voisin'âge », d'une bénévole et d'une animatrice du logement-foyer. Des repas partagés sont également organisés pour des bénéficiaires de l'allocation

- **Partenaires financiers:** Carsat, CNSA, conseil général de la Savoie
- **Frais:** mise à disposition de personnels, du véhicule, financement de conférences, de matériels pour les animations, d'une formation pour les bénévoles

départementale personnalisée d'autonomie, une fois toutes les trois semaines, dans une salle mise à disposition par un club du troisième âge. Le CCAS a en outre négocié avec un cinéma du centre-ville une séance dédiée aux aînés, un vendredi après-midi par mois, à tarif réduit. 150 personnes s'y retrouvent. « L'horaire facilite la venue des personnes âgées et cette séance les amène à s'organiser entre elles pour venir, ce qui contribue à créer des liens, précise la coordinatrice, même si pour certaines, la question du transport reste un frein. »

Une diversité d'offre qui permet de répondre aux besoins de publics qui n'en sont pas au même stade de la perte d'autonomie. « Lorsque je rencontre les personnes, j'évalue quel dispositif sera le plus pertinent, explique Ch. Lopez. Dans tous les cas, l'intérêt est de travailler sur la question de l'isolement, à un moment où il y a un fort risque que les personnes se replient sur elles-mêmes. »

### CONTACT

Christina Lopez  
CCAS Aix-les-Bains  
6, rue des Prés-Riants,  
73102 Aix-les-Bains  
Tél.: 04 79 35 61 13

## Actualités

## RESTAURATION DES PERSONNES AGÉES

## La restauration, entre plaisir et contraintes !

Livrés à domicile ou servis en établissement, les repas représentent un temps fort et nécessaire de la vie de la personne âgée. Nombreux à s'y investir, les CCAS redoublent d'efforts pour concilier satisfaction et nutrition, s'inscrivant dans un cadre réglementaire de plus en plus exigeant.

À l'horizon 2050, la France devrait compter trois fois plus de personnes âgées de 75 ans et quatre fois plus de 85 ans. Un futur relativement proche qui devrait nous interroger sur l'alimentation et la santé de nos seniors. La dénutrition est un facteur important de maladie chez le sujet âgé, pouvant trouver sa source dans l'isolement, la diminution des ressources, l'ignorance des besoins nutritionnels, mais aussi l'abus de régimes ou des problèmes dentaires... Une situation de plus en plus critique quand l'âge augmente. Pourtant essentielle au « bien vieillir », l'alimentation de nos aînés est plus faible en apports énergétiques que chez les plus jeunes alors que le corps médical



Portage de repas à domicile à Saint-Etienne

personnes âgées, les priorités affichées par le nouveau programme national nutrition santé 2011/2015 visent clairement le « renforcement du dépistage et la prise en charge de la dénutrition » auprès des populations âgées et hospitalisées. De son côté, le programme national pour l'alimentation, piloté depuis 2010 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, souhaite également « apporter des améliorations pratiques aux menus et aux conditions de prise des repas des personnes âgées » ou encore « l'amélioration des prestations de portage de repas à domicile ».

## Incitations publiques

Le service d'aide à domicile du CCAS de Bagnolet (93) lança en 2009 un ambitieux travail autour de la prévention de la dénutrition, via une convention avec un prestataire privé, expert de la nutrition des personnes âgées, mettant en œuvre plusieurs actions complémentaires : bilans nutritionnels individuels réalisés par des diététiciens, livraison de repas personnalisés aux besoins et régimes spécifiques (sans sel, sans sucre...) y compris le week-end et les jours fériés, service d'accompagnement le soir pour les personnes à risques, ateliers de sensibilisation auprès des aides à domicile et réunions-débats pour l'ensemble des

acteurs gérontologiques de la commune... Un programme partiellement soutenu par le conseil général de Seine-Saint-Denis, qui n'a pas renouvelé son aide depuis... Un désengagement des collectivités ou plus récemment de certaines caisses de retraite qui pose réellement question sur l'avenir de ces démarches, voire tout simplement sur les moyens de mettre en œuvre les priorités pourtant affichées par les pouvoirs publics.

Pour l'heure, avec plus de 1 700 établissements d'accueil pour personnes âgées et près de 1 250 services de portage de repas à domicile<sup>[1]</sup>, les CCAS sont en première ligne. Essayant bien entendu de concilier au maximum les souhaits et les besoins nutritionnels de leurs usagers, ils n'échappent pas plus que les gestionnaires privés aux nombreuses contraintes économiques, techniques, réglementaires et humaines du secteur. Gestion directe, assistance technique ou concession intégrale, de nombreuses façons d'aborder la restauration sont envisageables pour le CCAS en fonction de son cahier des charges, du type de prestation souhaitée et des objectifs nutritionnels.

[1] Que Choisir n°455 - janvier 2008.

[2] Enquêtes et observations sociales N°1, UNCCAS - mai 2011.



recommande aux seniors de garder les mêmes. De fait, la dénutrition entraîne une altération de l'état général aux graves conséquences : maladies cardiovasculaires, déficience intellectuelle, risques de chutes et de fractures, déficit immunitaire...

En écho au magazine Que Choisir<sup>[1]</sup>, qui tirait la sonnette d'alarme en 2008 sur l'indadéquation des repas livrés à domicile aux

